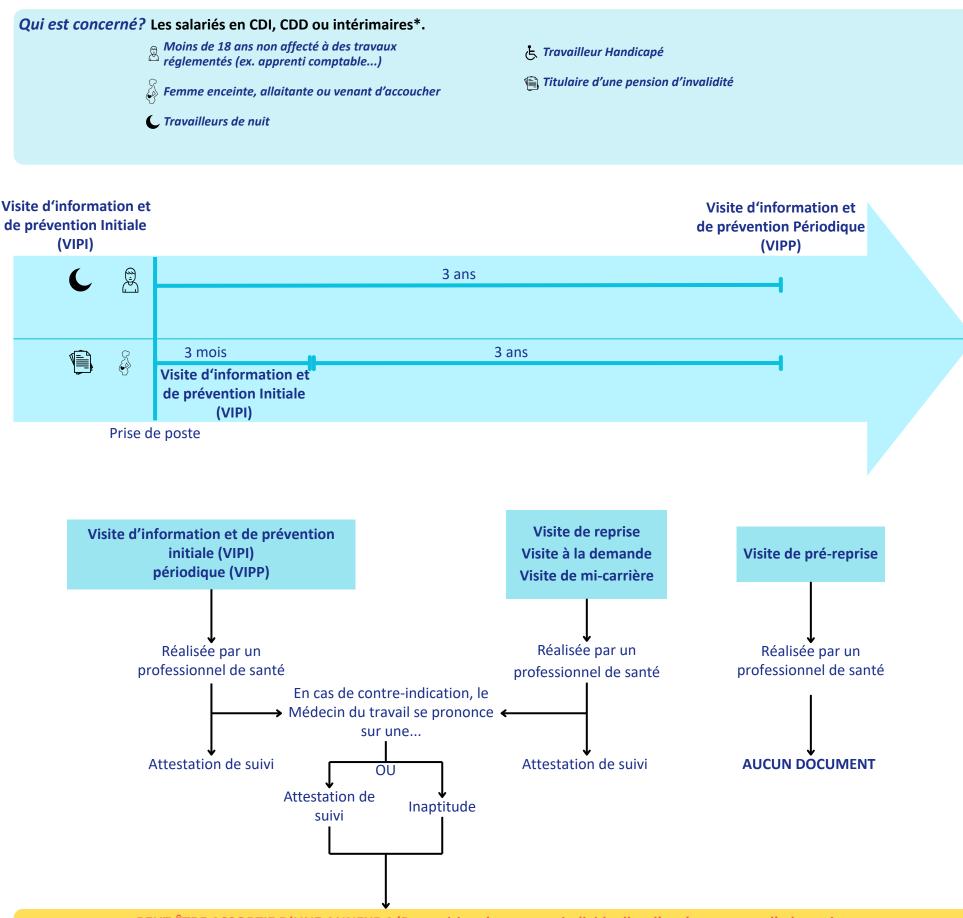




Suivi Individuel Adapté (SIA)



PEUT ÊTRE ASSORTIE D'UNE ANNEXE 4 (Proposition de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation de poste de travail ou de mesures d'aménagement du temps de travail)

^{*}Pour les intérimaires, chaque visite peut être effectuée pour 3 emplois au maximum.